



COMMUNIQUE DE PRESSE

23 juin 2015

Remboursement partiel des taxes de consommation sur le gazole non routier, le fuel lourd et le gaz naturel

Afin d'atténuer les charges supportées en 2014 par les agriculteurs, la mesure de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (gazole non routier et fuel lourd) ainsi que sur le gaz naturel (TICGN) est reconduite pour la période comprise entre le **1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014**.

Les montants des remboursements partiels s'élèvent à :

- 0,05 €/litre pour les quantités de gazole non routier,
- 20,05 €/tonne pour les quantités de fuel lourd,
- 1,151 €/millier de kilowattheures pour les volumes de gaz naturel (méthane).

Conditions d'éligibilité :

- être affilié à un régime social agricole,
- fournir des factures de gazole non routier, fuel lourd, gaz naturel (méthane) dont la date de livraison est comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014
- ne pas avoir atteint les seuils d'aides « de minimis » sur 2013-2014-2015 pour le fioul lourd et le gaz naturel

Retrait et dépôt des dossiers :

Le formulaire (et les annexes 1 et 1bis pour le fioul lourd et le gaz naturel) peuvent être téléchargés sur le site www.lot-et-garonne.gouv.fr (rubrique "Agriculture" - Actualités) ou retirés auprès de la chambre d'agriculture, des organisations agricoles, des mairies, ou de la direction départementale des territoires (☎ : 05 53 69 34 81 ou 34 93)

Un seul exemplaire, par personne ou société, suffit pour les trois demandes. Les demandes multiples seront rejetées.

Le délai légal pour déposer la demande court jusqu'au 31 décembre 2017.

Toutefois, afin d'optimiser les remboursements, il est préférable que les formulaires dûment renseignés et accompagnés des pièces justificatives soient retournés **avant le 31 juillet 2015 exclusivement** à l'adresse suivante :

*Direction Départementale des Finances Publiques de Lot et Garonne
Cellule " remboursement TIC-TICGN"
1, place des Jacobins BP 70016 - 47916 AGEN Cedex 9*

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr



[@prefet47](https://twitter.com/prefet47)